

Question écrite

Parc éolien de la Haute-Borne: des informations svp.

Selon les informations transmises au Conseil de ville, le Conseil communal aurait conclu, pour l'exploitation du parc éolien de la Haute-Borne, une convention avec SIG-REnInvest. Une société devrait être constituée pour la construction et l'exploitation du site. Des investissements à hauteur de 100 millions de francs sont prévus. Dans cette société, la ville de Delémont pourrait participer à hauteur de 40% du capital. En contrepartie, Delémont aurait obtenu le droit d'achat de 25% du courant produit au tarif de 18 cts/kWh, verrouillé sur sept ans.

D'autre part, la société tessinoise d'électricité (Azienda elettrica ticinese), soucieuse de sa réputation, a mandaté le bureau spécialisé KPMG pour obtenir des renseignements sur REInvest et PurEnergy, sociétés dont elle possède 20% du capital. Selon la *Neue Zürcher Zeitung* du 21 mars 2010, REInvest, associée à la luxembourgeoise PurEnergy, a vendu récemment aux Services industriels de Zürich (EWZ) quatre éoliennes pour environ 25 millions de francs. Cette somme aurait pris la direction de paradis fiscaux. Le rapport du bureau KPMG révèle que REInvest et PurEnergy font partie d'un réseau de sociétés avec des succursales aux Iles Cayman. Ce type de réseaux est utilisé pour réaliser des économies d'impôts, mais peut aussi servir à laver l'argent sale. Le plus grand actionnaire de ces deux sociétés s'appelle Latameen, qui détient 47% des actions de chaque société. Les traces de Latameen se perdent dans le paradis fiscal de St Kitts et Nevis, dans les Caraïbes.

Questions

- le Conseil communal peut-il informer le Conseil de ville sur ses relations avec SIG-REnInvest ? Le contenu exact de la convention entre le Conseil communal et SIG-REnInvest peut-il être communiqué au Conseil de ville ? Si non, pour quelle raison ?
- le Conseil communal est-il au courant des liens qu'entreprendrait la société REInvest de façon directe ou indirecte avec des paradis fiscaux et éventuellement avec la criminalité internationale ?
- Le Conseil communal a-t-il pris la garantie que l'investisseur, en l'occurrence les SIG, restera à l'avenir en mains publiques ?
- le Conseil communal n'est-il pas d'avis que la plus grande prudence est de mise dans ses relations avec des sociétés financières comme REInvest ?

Delémont, le 26 avril 2010

Pour le Groupe Groupe CS•POP•Verts

Emmanuel Martinoli

Y. P. ... M. A. ...


